

Zeitschrift:	Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri
Herausgeber:	Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung
Band:	18 (1940)
Heft:	3
Artikel:	L'annuaire téléphonique
Autor:	Troesch, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-873300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

worden ist? Dass sich einst eine Teilnehmerin nach dem besten Mittel für Gesichtsentmalung erkundigte. Als ihr Nr. 11 „Regenwasser“ nannte, war ihre Wissbegierde befriedigt. Die Erfahrung lehrt aber, dass Nr. 11 jeder Anfrage, die ihrer Natur nach ins Heiratsvermittlungsbureau gehört, mit höflicher Bestimmtheit ausweicht.

So strotzt das Teilnehmerverzeichnis, so wie es ist, trotz seiner Knappeit, von Auskünften. Man

braucht es bloss zu öffnen und die Blätter umzudrehen. Es umfasst das ganze Leben des Landes auf den anfänglich langweilig scheinenden Seiten. Literatur, Kunst, Industrie, Handel, Landwirtschaft, Politik, alle Tätigkeiten unserer Städte sind darin enthalten, fast alle Berufe haben darin ihren Platz gefunden. Es gibt keinen Unterschied der sozialen Stellung. Nur die alphabetische Reihenfolge herrscht vor und diese Gleichförmigkeit ist nicht ohne Grösse.

L'annuaire téléphonique.

Conférence radiophonique par *Jean Troesch*, journaliste à Genève.*)

654.15(083.72)

Chers auditeurs,

Il est des lectures qui plaisent au cœur; il en est d'autres qui charment l'esprit. Beaucoup élèvent l'âme par la noblesse de leurs pensées. Ce n'est pas ce que nous demanderons à l'annuaire du téléphone, que nous avons feuilleté au gré de nos loisirs. Toutefois, contrairement à ce que d'aucuns s'imaginent, la lecture de ce recueil n'a rien d'indigeste. Mieux, elle réjouit, elle réconforte, elle prédispose à considérer la vie sous un jour moins gris et son prochain avec des yeux plus charitables. Ce livre de couleur terne, que seules coupent les pages vertes réservées aux Lausannois, enseigne une philosophie à la portée d'un chacun, une sagesse bon enfant que tous nous pouvons acquérir. Il nous montre que la solitude n'est plus, de nos jours, qu'un aimable cliché à l'usage des poètes: en effet, nous sommes reliés les uns aux autres par des fils, qui, quoique ténus et dissimulés dans nos murs et sous terre, n'en existent pas moins. Que nous dépendions de nos voisins, c'est encore ce que l'annuaire indique en ses pages presque toutes pareilles — si nous en exceptons celles du début. Nous pénétrons même dans la vie privée des gens; nous fouillons leur état-civil — „Tiens! Je ne savais pas qu'il demeurait avec sa mère“, disons-nous sur un ton narquois. Essayons donc de faire parler ces pages. Leur leçon vaut d'être retenue.

De tout temps, des noms de famille ont disparu. Par contre, il en est d'autres qui résistent aux injures des siècles, aux outrages des millénaires. Tel celui de notre père à tous, le bonhomme Adam. Le père des deux frères ennemis ne dédaigne pas l'usage du téléphone. Mais, chose curieuse, dans le réseau genevois, où, seul, nous l'avons rencontré, il désigne des abonnés du sexe féminin: blanchisseuse, infirmière et couturière. Il est vraiment dommage que le nom de notre mère Eve ne se soit pas transmis de la même façon. Nous l'aurions fort bien vu appliquée à des professions masculines.

De l'antiquité hellénique nous tenons un Anchise, qui, s'il n'est pas le père d'Enée, représente une maison de construction. Sic transit gloria mundi! De l'ancien testament subsistent plusieurs Isaak et Salomon. Leur nombre est plutôt réduit; tout au plus sont-ils une dizaine. Tel n'est pas le cas de certains autres noms de famille, très répandus, comme

Martin, Muller, Weber. Du premier, l'annuaire genevois présente une liste imposante de quatre-vingts noms. Comme on pouvait s'y attendre, pas d'aristocratie dans le livre du téléphone. A défaut d'être logés au même étage, nous sommes tous placés à la même enseigne. Nous vivons en démocratie et l'usage de la particule eût fait se dresser les hommes épris des principes de 89. Aussi, dans ce cas, est-ce l'initiale du nom de famille et non la particule qui attribue à ces abonnés la place à laquelle ils ont droit.

Autre constatation touchante: l'esprit particuliste de nos petites républiques, leur amour de l'indépendance se retrouve jusque dans le livre que nous sommes occupés à consulter. A Genève, par exemple, les bureaux cantonaux figurent à la rubrique «Département», ceux de la Ville sous „Ville de Genève“. A Lausanne, par contre, les premiers sont désignés par le titre d'„Administration“, les seconds sous celui de „Municipalité“. Ces différences sont-elles voulues, nous l'ignorons; toujours est-il qu'elles existent et ne facilitent guère la recherche rapide des numéros. De même, vous chercheriez en vain les coopératives de consommation au premier de ces noms; tournez, tournez les feuillets aux longues colonnes: les 23 magasins de l'Union genevoise apparaissent au mot „Société“. Certains taxis sont rangés sous le mot „taxi“, le plus grand nombre reste groupé à la rubrique „station“.

Si les chiffres ont leur éloquence, les énumérations de noms, tels que nous les découvrons dans l'annuaire, ont également la leur, riche de déductions. Elles autorisent toutes sortes de commentaires, même ceux d'ordre économique. Ainsi, si l'on ne compte plus à Genève que 9 pensionnats, Lausanne peut s'enorgueillir de ses 40 institutions. Nous l'emportons, par contre, quant au nombre des pensions, qui dépassent la centaine. Pour ce qui est des cafés, nous sommes sur pied d'égalité! Quant aux délégations étrangères accréditées auprès de la Société des Nations, chaque nouvel annuaire en enregistre l'augmentation. Elles sont aujourd'hui 25 sur quelque 50 Etats membres de la Ligue.

Madame désire-t-elle une nouvelle permanente? Elle n'a que l'embarras du choix, tant la liste des prénoms qui désignent nos modernes figaros s'allonge à chaque nouvelle édition. Nos coiffeurs aiment les prénoms courts, à une ou deux syllabes: Max, Emile, Arnold, Joseph, Paul, Roger, Roland, Frédy. Nos coiffeuses, elles, préfèrent figurer sous leur nom de famille. Quelques-unes sont, pourtant, fidèles aux

*) Cette conférence a été donnée il y a trois ans environ. Il va sans dire que quelques modifications se sont produites depuis lors.

prénoms: Carmen, Yvonne, Marguerite, Henriette, Blanche, Mary, Betty. Quant aux modistes, elles se placent avec prénoms composés: Marie-Isabelle, Marie-Olga, Hélène-Catherine. Il n'est pas jusqu'à la mère Michel qui ne figure en bonne place dans la partie verte de l'annuaire. On ne nous dit pas si elle a retrouvé son chat. Tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'elle vend du vinaigre et de la choucroute. Pour ce qui est de notre nationale „Mère Royaume“, elle a quitté sa maison de la Monnaie pour fabriquer des pâtes alimentaires.

Ce n'est pas tout: comme l'horaire des chemins de fer ou celui des bateaux, l'annuaire téléphonique nous permet de faire, dans notre fauteuil, les plus beaux voyages, en imagination et sans bourse délier, puisque notre pays — si nous en croyons les indications officielles — entretient des relations téléphoniques suivies avec les pays les plus rapprochés comme avec les contrées les plus éloignées: le Japon, l'Uruguay, les Iles Sandwich, la Colombie, la Rhodésie — ainsi qu'avec les grands paquebots des compagnies maritimes. Pour qui sait l'interpréter, ce même volume vous enseigne la manière de décommander un rendez-vous qui vous messied ou tout simplement une rencontre manquée. Ainsi Mr. A. qui avait oublié le rendez-vous fixé avec Mr. B, à tel endroit d'une rue, possède une ressource précieuse. Il lui suffit d'appeler le n° 11, de décliner son nom et de donner l'ordre au service des renseignements d'informer Mr. B. qu'il se trouvera au rendez-vous une heure plus tard. La réalisation pratique d'une telle transmission de message exige pourtant une condition: il faut que Mr. B. sache qu'une communication peut avoir été passée à son intention au n° 11. Il n'a, pour cela, qu'à s'informer par téléphone. Mieux, il existe même des téléphones restants: ce sont ceux qui demeurent au central, jusqu'à ce que la personne intéressée se les fasse transmettre.

Plaisante évocation tous ces vocables: „Au renard argenté“, „Au berceau bleu“, „Au sabot d'or“, „Au Paradis des dames“, „Au Bien-venu“, et qui prouve qu'un rien de fantaisie ne dépare pas un livre officiel. Autre coïncidence curieuse: à Genève comme à Lausanne, l'ultime nom de la liste des abonnés comprend les 3 dernières lettres de l'alphabet. D'autre part, seuls deux noms d'abonnés commencent par la lettre X; tous deux désignent des personnalités de nationalité grecque. Enfin, ici-même, le nom de famille le plus court, deux lettres, et celui le plus long, 13 lettres, se trouvent placés dans l'annuaire, l'un au-dessous de l'autre, dans la liste des abonnés dont le nom commence par Y.

Remarquons aussi que si dans nos grandes villes la liste des abonnés remplit des centaines de pages, il n'en est pas de même dans les villages. Dans les endroits qui ne possèdent pas de station communale, le téléphone a sa place tout indiquée soit à l'épicerie, soit à la boulangerie. Par ailleurs, dans les villages du Jura bernois, le nom de l'abonné s'accompagne de l'indication de sa profession, tantôt en français, tantôt en allemand, pour bien marquer que le pays est bilingue. Répandu dans les campagnes les plus reculées, le téléphone — consultez les cols de nos pays — relie également les cabanes du C. A. S. à la plaine. Au pays romand, signalons celui de la cabane

des Diablerets à 2487 m d'altitude. Mais, plus que tous les numéros du service qui existent dans les centraux automatiques, le n° 11 occupe une place en vue. C'est à lui, par exemple, que s'adressent les aveugles et toutes les personnes qui souffrent d'un malaise physique. A lui ont aussi recours les citoyens plongés pour une raison ou pour une autre dans l'obscurité. A ce propos, il conviendra d'ajouter un alinéa dans la prochaine édition en disant par exemple: „Les personnes qui habitent un quartier où doit régner l'obscurcissement peuvent s'adresser au numéro 11 qui leur fournira tous les renseignements désirés.“ En vérité, ce numéro est plus que la réunion des deux premiers chiffres; il est un bottin, une bibliothèque, un office d'informations de tout premier ordre. Nous n'inventons rien.

Voulez-vous connaître l'heure de départ des trains ou celle des bateaux, celle aussi des services aériens, adressez-vous au numéro 11. Désirez-vous savoir si la route du Simplon ou celle du Splügen sont ouvertes, le numéro 11. Votre voiture vous laisse-t-elle en panne au bord de la route, le numéro 11, lui seulement, lui toujours. C'est à lui que vous aurez recours si, dans votre désarroi, vous ne trouvez pas le numéro de votre médecin. La téléphoniste vous indiquera également quelles sont les pharmacies ouvertes, les résultats d'élections, de votations ou de matches, l'heure exacte — à moins que vous ne fassiez le 16 — le programme des spectacles, l'indication du meilleur restaurant de la place, voire les formalités à remplir pour un enterrement.

Si votre domestique laisse le compteur à gaz ouvert, au risque de provoquer une explosion, et qu'elle a la présence d'esprit de composer le dit numéro, vous recevrez quelques instants plus tard, la visite des sapeurs du poste permanent ou, qui sait, celle du plombier le plus rapproché. Pour toute demande de caractère général, n'hésitez pas: le numéro 11. Ce que l'annuaire ne raconte pas, mais ce que nous savons, c'est que certains abonnés, à l'esprit mal tourné, se permettent parfois de poser, au numéro 11, des questions saugrenues.

Le croiriez-vous? Il n'y a pas longtemps, quelque citoyen de cette ville demandait au service de renseignements le nom du fruit de l'églantier. Flairant le piège, la téléphoniste fit au demandeur la réponse qu'il méritait; non point une gifle, ce qui eût été impossible, mais le nom scientifique. Il arrive aussi qu'un enfant, laissé seul à ses devoirs d'école et en proie à des difficultés d'ordre grammatical, trouve au numéro 11 la terminaison qui faisait défaut à sa conjugaison.

L'amateur de mots croisés s'enquerra, lui aussi, avec la même aisance, du nom d'un département français qui manquait à sa solution. Mais les abonnés masculins ne sont point seuls à recourir aux bons offices des services centraux. Lisant entre les lignes de l'annuaire, nous avons découvert qu'une abonnée s'inquiétait du meilleur produit de beauté pour le démaquillage. Elle s'entendit répondre: l'eau de pluie, et n'insista pas. Une autre dame voulait savoir si notre populaire Anatole allait se marier. Elle s'attira cette réponse pertinente: Demandez-le lui vous-même, Madame.

On ne saurait, en effet, demander à l'annuaire, qui remplit déjà tant d'offices, d'être encore une agence matrimoniale.

Ainsi, tel qu'il est, presque anonyme, l'annuaire fourmille de renseignements. Il suffit de l'ouvrir, d'en tourner les pages; c'est toute la vie du pays qu'il enferme au long de ses listes d'apparence en-

nuyeuse. Lettres, arts, industries, commerce, agriculture, politique, toutes les activités de nos cités y sont représentées, toutes les professions, ou presque, y ont leur place; pas de différence dans les conditions sociales. Seul, y règne souverain, l'ordre alphabétique. Et cette uniformité n'est point sans grandeur.

Verschiedenes — Divers.

Immer noch gültig!

In der heutigen Zeit ist es wertvoll, die vaterländischen Erwägungen wiederzugeben, die die zum Studium der Telegrafenfrage eingesetzte nationalrätsliche Kommission im Jahr 1851 bewogen haben, sich zugunsten des Staatsbetriebes auszusprechen.

„Nicht weil möglicherweise die elektrischen Telegraphen dem Postregal Eintrag tun, oder demselben Vorteile bringen können, soll die Erstellung derselben Bundessache sein, denn das würde soviel sagen, als dem Blitz den Radschuh des Postwagens unterlegen zu wollen; nein, sie ist Sache des Bundes, weil das Wohl des Gesamtvaterlandes es so erfordert, und die Bundesakten Art. 21 solche Fälle wohlweislich vorausgesehen haben.

Es ist keinem Zweifel unterworfen, dass die Erstellung elektrischer Telegraphen, wie überhaupt die Anlegung aller neuen Kommunikationsmittel entweder bindend und kräftigend auf die moralische oder materielle Einheit eines Landes mächtig einwirken, oder auch dieselbe erschaffen oder zerstören kann, je nachdem man bei der Anlage derselben zu Werke geht und ein zweckmässiges oder unzweckmässiges System befolgt. Nun dürfen wir nicht vergessen, dass die Schweiz viele natürliche Elemente der Trennung in sich trägt, welche sowohl in den physischen Verhältnissen des Landes, als in den verschiedenen materiellen, landwirtschaftlichen und industriellen Interessen der Kantone und Landesteile und in der Verschiedenheit der Sprache und der Religion liegen, und dass wir uns daher hüten sollen, dieselben auf künstliche Weise noch zu erhöhen und zu vermehren. In dieser Beziehung darf es der obersten Landesbehörde nicht gleichgültig sein, ob vermöge des elektrischen Telegraphen z. B. Genf und Basel näher bei Paris zu liegen kommen als bei der Bundesstadt, St. Gallen näher bei München als bei Zürich und Chur, Zürich näher bei Frankfurt als bei den Urkantonen usw., denn durch ein solches einseitiges Verfahren würden alle diese Ortschaften und Gegenden mit Tausenden von neuen moralischen und materiellen Banden an das Ausland geknüpft, während sie im gleichen Verhältnisse den übrigen Teilen des Landes fremd werden müssten. An die Leichtigkeit des persönlichen, schriftlichen und telegraphischen Verkehrs knüpft sich notwendigerweise auch der materielle Verkehr, die Geschäftsverbindung, der Handel, die Association des Kapitals wie der Arbeiterkräfte an, und diese sollen vor allem aus *für das eigene Land selbst gewonnen*, begünstigt und gefördert, oder wenigstens nicht den momentanen Interessen einzelner Industriezweige oder dem Interesse einzelner Ortschaften, welche nur die Handels- und Gewerbsverbindung mit dem Auslande im Auge haben, geopfert werden.

Hierzu kommen dann noch die *administrativen* und *militärischen Rücksichten*, die Rücksichten auf Verteidigung des Vaterlandes. Ein einziger Blick auf das Telegrapheennetz Europas zeigt uns, dass alle Staaten bei der Anlage derselben sich vorzüglich durch politische und militärische Rücksichten haben leiten lassen, und wenn wir uns auch davon keine übertriebene Erwartungen machen, so liegt doch darin ein Fingerzeig für die Schweiz, diese Rücksichten nicht ganz ausser acht zu lassen.

Soll daher die Erstellung eines Telegrapheennetzes wesentlich dazu dienen, den schweizerischen Handel und die Industrie der Vorteile schneller Kommunikation mit allen grossen Handels- und Industriezentralpunkten Europas teilhaftig zu machen, so soll dabei nicht weniger auf möglichste Einigung der materiellen, militärischen und moralischen Kräfte, auf Hebung und Belebung des Nationalgeistes Rücksicht genommen werden. Damit aber dieses geschehe, so muss die Erstellung der Telegraphen Sache des Bundes sein.“

Toujours valable!

A notre époque tourmentée, il vaut la peine de rappeler les considérations patriotiques qui engagèrent, en 1851, la commission du Conseil national nommée pour étudier la question de l'établissement d'un réseau de télégraphes électriques en Suisse à se prononcer pour la régie d'Etat:

„Ce n'est pas parce que les télégraphes électriques pourraient faire tort à la régale des postes ou lui procurer des avantages, que leur établissement doit être du ressort de la Confédération, car cela reviendrait à dire qu'on veut arrêter l'éclair au moyen du sabot d'enrayage de la voiture de poste: non, c'est l'affaire de la Confédération, parce que le bien de la patrie commune le veut ainsi et que l'acte fédéral, art. 21, a sagement prévu de pareilles éventualités.

Il n'y a aucun doute que la création de télégraphes électriques, tout comme en général celle de tous les nouveaux moyens de communication, exerce une influence salutaire fortifiante sur l'unité morale ou matérielle d'un pays, ou qu'elle peut la relâcher ou la dissoudre selon la manière dont on y procède et que l'on suit un système convenable ou non.

Or nous ne devons pas oublier que la Suisse porte en elle beaucoup d'éléments de scission qui tiennent aux conditions physiques du pays aussi bien qu'aux divers intérêts matériels, agricoles et industriels des cantons et de leurs parties, ainsi qu'à la différence de langage et de religion; nous devons donc bien nous garder de multiplier et de grossir ces éléments d'une manière factice. A cet égard, il ne saurait être indifférent à l'autorité suprême du pays qu'à la faveur des télégraphes électriques, Genève et Bâle p. ex. se trouvassent plus rapprochés de Paris que de la ville fédérale, que St-Gall fût plus rapproché de Munich que de Zurich et Coire, Zurich plus rapproché de Francfort que des cantons du centre, etc., attendu que par un pareil mode de procéder, toutes ces localités et contrées se rattacheraient à l'étranger par mille nouveaux liens intellectuels et matériels, tandis qu'elles devraient demeurer étrangères aux autres parties du pays. A la facilité des communications personnelles, écrites et télégraphiques, se rattachent nécessairement aussi la circulation matérielle, les relations d'affaires, le commerce, l'association des capitaux et du travail, et ces éléments doivent avant tout être favorisés en vue du pays, ou du moins n'être pas sacrifiés aux intérêts momentanés de quelques branches d'industrie ou de telles localités qui ne voient que les relations commerciales et industrielles avec l'étranger.

A cela viennent se joindre encore les considérations administratives et militaires, les considérations de la défense du pays. Il suffit d'un coup-d'œil sur le réseau télégraphique de l'Europe pour se convaincre que tous les Etats, lors de sa création ont été essentiellement dirigés par des considérations politiques et militaires, et bien que nous ne fondions pas à cet égard des espérances exagérées, il y a cependant là pour la Suisse un avertissement de ne pas perdre entièrement de vue des considérations de cette nature.

Si donc la création d'un réseau de télégraphes doit servir essentiellement à faire participer le commerce et l'industrie suisses aux avantages d'une prompte communication avec toutes les grandes places commerciales et industrielles de l'Europe, il importe de n'avoir pas moins égard à la plus grande unité possible des forces matérielles, militaires et intellectuelles, ainsi qu'à ce qui peut contribuer à favoriser l'élan et l'essor de l'esprit national. Mais pour obtenir ce résultat, il faut que la création des télégraphes soit l'affaire de la Confédération.“